

Plafond de la sécurité sociale (Synthèse depuis 2002)

26/11/2004

Arrêté du 15 novembre 2006 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2007

trimestriel	8 046 euros
mensuel	2 682 euros
par quinzaine	1 341 euros
hebdomadaire	619 euros
journalier	148 euros
horaire (1)	20 euros

Arrêté du 2 décembre 2005 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2006

trimestriel	7 767 euros
mensuel	2 589 euros
par quinzaine	1 295 euros
hebdomadaire	597 euros
journalier	143 euros
horaire (1)	19 euros

(1) pour une durée de travail inférieure à 5 heures par jour.

Décret n° 2004-1292 du 26 novembre 2004 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2005

trimestriel	7 548 euros
mensuel	2 516 euros
par quinzaine	1 258 euros
hebdomadaire	581 euros
journalier	116 euros
horaire (1)	15 euros

(1) pour une durée de travail inférieure à 5 heures par jour.

Décret n° 2003-1159 du 4 décembre 2003 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2004 :

annuel	29 712 euros
trimestriel	7 428 euros
mensuel	2 476 euros
par quinzaine	1 238 euros
hebdomadaire	571 euros
journalier	114 euros
horaire (1)	15 euros

(1) pour une durée de travail inférieure à 5 heures par jour.

Décret n° 2002-1374 du 22 novembre 2002 modifiant l'article D. 242-17 du code de la sécurité sociale et portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2003 :

annuel	29 184 euros
trimestriel	7 296 euros
mensuel	2 432 euros
par quinzaine	1 216 euros
hebdomadaire	561 euros
journalier	112 euros
horaire (1)	14 euros

(1) pour une durée de travail inférieure à 5 heures par jour.

Décret n° 2001-1069 du 16 novembre 2001 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2002 :

annuel	28 224 euros
trimestriel	7 056 euros
mensuel	2 352 euros
par quinzaine	1 176 euros
hebdomadaire	543 euros
journalier	109 euros
horaire (1)	14 euros

(1) pour une durée de travail inférieure à 5 heures par jour.